



Barème de location

Tarif applicable à partir du 1^{er} janvier 2022

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 Juillet 1989, art.5)	TTC
Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué	8 €/ m²
Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué	3€/m²
Honoraires d'entremise	50€

Barème GESTION LOCATIVE

Tarif applicable à partir du 01 Janvier 2022

Honoraires de gestion courante	7.2%
Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées	2.45%
Assurance loyers impayés, protection juridique, dégradations et vacance locative calculée sur les sommes quittancées	3.95%
Agrémentation des dossiers par l'assurance loyer impayé	0.15%
Gestion technique	TTC
Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)	
Jusqu'à 400 € HT	25€
De 400€ à 1000€ HT	50€
Supérieur à 1000€ HT	6.00%
Prestations de bureau et administratives	TTC
Frais d'avenant pour modification du bail soumis à la	5.30€/m ²

loi du 6 Juillet 89 à la demande du locataire	
Internet (accès espace personnel, consultation compte, règlement ...) (Propriétaire)	1.20€
Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	99.20€
Vacations (taux horaire) ; suivi sinistre ou de procédure collective, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte (propriétaire)	108€
Contentieux	TTC
Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire (propriétaire)	14.50€
Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier (propriétaire)	195€